



Cette synthèse reprend les principaux éléments partagés lors des 5 webinaires départementaux des 2 et 3 mars derniers organisés à l'attention des techniciens politique de la ville afin d'échanger sur les grands enjeux identifiés par les travaux d'évaluation des contrats de ville menés en 2022 et sur les orientations nationales connues à ce stade pour la future contractualisation.



Géographie prioritaire



Dans les évaluations des contrats de ville normands

Les acteurs ont mis en avant qu'au-delà des situations de fragilité encore prégnantes chez les habitants des quartiers prioritaires (QPV), **des questionnements se posent sur d'autres territoires : devenir des Territoires de veille active** dont la situation s'est parfois dégradée, prise en compte des territoires en déprise économique, **harmonisation du zonage QPV et REP/REP+**.



Échos du gouvernement

Une **géographie prioritaire encore en cours d'élaboration technique** par l'INSEE sur les mêmes principes méthodologiques qu'en 2014, livraison envisagée en avril.

Un **temps de concertation avec les collectivités** jusqu'à la fin de l'été.

Publication officielle des nouveaux quartiers prioritaires pour fin 2023 (stabilité globale du nombre de QPV au plan national).



Echanges/Réactions



➤ **Frustration calendaire** : une géographie prioritaire mobilisatrice qui tarde ...



➤ Un questionnement général sur le **devenir des Territoires de veille active** dont la situation s'est dégradée, et sur la prise en compte des quartiers dont la **situation est difficile** mais qui n'ont **pas une densité de population suffisante**.



➤ Pour les EPCI avec un seul QPV, **crainte de sortir de la géographie prioritaire** et de voir des dynamiques ou des projets s'arrêter (PRE, NPNRU)...



➤ Les participants **apprécient la phase de concertation** prévue avec les collectivités sur la géographie prioritaire.



Mobilisation des acteurs locaux



Dans les évaluations des contrats de ville normands

Des inquiétudes sur **la fragilité des associations** (en particulier les petites), des pistes évoquées :

- Plus d'ingénierie pour animer le partenariat et accompagner les associations en proximité
- Priorité au droit commun
- Souhait de moins d'AAP et de plus de Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)
- Mise en place de comité des financeurs



Echanges/Réactions

Si la mise en place de **CPO** est perçue comme **positive pour la pérennité des associations**, celles qui sont les plus fragiles auront **besoin d'un accompagnement**.



Échos du gouvernement

Un travail renouvelé avec les associations (priorité donnée aux CPO pour faciliter ou appeler les coopérations) dans une logique de « **contrat de projet** ».

Mobilisation des **partenaires privés** (Entreprises).



Participation citoyenne



Dans les évaluations des contrats de ville normands

- Des initiatives intéressantes d'association avec les habitants menées dans le cadre des évaluations, mais pas sur tous les territoires.
- **Intérêt confirmé pour les conseils citoyens** même si leur dynamique reste difficile sur beaucoup de sites.
- **Des besoins d'ingénierie** pour les animer et les faire vivre.



En transversal : le sujet crucial de l'aller-vers qui nécessite une présence humaine sur les QPV, alors que les effectifs d'acteurs de terrain sont en baisse.



Échos du gouvernement

Co-construction des futurs contrats avec les habitants, en s'appuyant sur les conseils citoyens mais pas que.

Organisation de temps de concertation pour définir des priorités et des projets de quartiers sur la période printemps-été.

Installation de la Commission « Participation citoyenne des quartiers » présidée par Mohammed Mechmache le 6 mars dernier.

> [Consulter la synthèse du rapport Mechmache-Bacqué de 2013](#)



Echanges/Réactions



- Difficultés calendaires : la **mobilisation des élus et des habitants** pour la projection et la définition de priorités pour la prochaine contractualisation est jugée **impossible en amont de la définition de la future géographie prioritaire** pour les sites qui sont dans l'incertitude d'être retenus.



- **Beaucoup d'interrogations subsistent** pour le moment : quelle méthode de mise en œuvre de la concertation ? Quelles questions poser, et à qui au-delà des conseils citoyens ? Comment faire quand le conseil citoyen est difficile à mobiliser ? Quels seront les moyens méthodologiques, financiers et/ou humains de l'Etat pour accompagner et soutenir ces démarches ?



- Pour les **sites ayant déjà initiés la concertation avec les habitants** et les conseils citoyens lors de l'évaluation des contrats de ville, il s'agit d'une **poursuite intéressante de la dynamique**.



Gouvernance et mise en œuvre des contrats



Dans les évaluations des contrats de ville normands

- Un pilotage **intercommunal** jugé positif par les trois plus grands EPCI (Caen-la-mer, Le Havre Seine Métropole, Métropole Rouen Normandie).
- **Des acteurs clés à (re)mobiliser** : Bailleurs sociaux + Etat, Département, Région en matière de droit commun.
- Des **feuilles de routes par quartier** souvent mentionnées en perspective (resserrement des objectifs adaptés autour des spécificités des quartiers).
- Des **attentes en matière de suivi et d'observation** : suivi des engagements des partenaires et regard sur l'évolution de la situation des quartiers.



Échos du gouvernement

Une mise en œuvre sur **2 x 3 ans**.

Renforcement des coopérations avec les collectivités (villes, EPCI, Départements, Régions).

Droit commun : un **travail en cours** entre le Ministre à la Ville et **d'autres Ministères** afin de sérier des engagements communs.

Une volonté d'intégration de tous les dispositifs politique de la ville (Cité Educative, TFPB, DPV, Cité de l'Emploi, PRE).

Cités de l'emploi : un cadre qui devrait évoluer avec la mise en place de France Travail (successeur de Pôle Emploi).



Echanges/Réactions



- La mise en œuvre sur 2x3 ans permettra un **partenariat resserré mais potentiellement extensible en fonction de l'évolution des besoins du quartier**.
- Les priorités resserrées pourront permettre la **mobilisation des partenaires sur des objets/projets plus précis / concrets**.



Axes prioritaires thématiques

Échos du gouvernement



Quatre axes prioritaires pour la prochaine contractualisation en politique de la ville

1. **Emploi** : formation, insertion, entrepreneuriat
2. **Transitions** : numérique, écologie et santé
3. **Emancipation** : réussite éducative, sport, culture, lutte contre les discriminations
4. **Sécurité** : laïcité, valeurs de la République, citoyenneté



Echanges/Réactions



- Les acteurs retrouvent globalement dans ces 4 axes les enjeux ressortis sur leurs territoires lors de l'évaluation de leur contrat de ville.
- Une appétence sur certains sites pour monter en compétences sur les **questions de transitions**, sujet qui va être amené à prendre de l'importance dans la future contractualisation.



ZOOM

sur les enjeux et pistes vus dans les évaluations
des contrats de ville sur quelques axes prioritaires



L'axe des Transitions

Nouvel axe, les transitions, au pluriel, seront un enjeu majeur des quartiers prioritaires dans leur évolution vers des territoires plus résilients au changement climatique, plus inclusifs sur le numérique, plus intégrés dans les politiques de santé.

L'écologie

A l'heure actuel, les territoires prioritaires n'ont dans l'ensemble **pas défini de stratégie de transition écologique considérant spécifiquement les quartiers prioritaires, à l'exception notable des territoires en NPNRU**, ces projets ayant une exigence en matière d'isolation thermique, de verdissement des espaces, de mobilités collectives, et des actions de sensibilisation accompagnant la transformation de ces quartiers en renouvellement urbain.

Mais certains territoires hors NPNRU, sans nécessairement être guidés par des stratégies globale de transition écologique sur les QPV, **portent des actions** qui visent à développer un territoire et des comportements résilients : sensibilisations des habitants, des professionnels et des élus, ateliers de réparation de vélo et services de location solidaires, jardins partagés, gestion différenciée des espaces verts...

Le numérique

Les confinements de 2020 et 2021 ont mis en exergue la fracture numérique qui traverse notamment les quartiers prioritaires. Les acteurs locaux ont mis à disposition sur certains territoires du matériel pour les familles non équipées pour répondre à l'urgence, mais cette fracture demeure. **La période actuelle est marquée par une accélération des actions pour agir sur l'inclusion numérique**, souvent sous un prisme d'insertion professionnelle : ateliers numériques, écrivains publiques formés pour le numérique, projets de Maisons France Service pour créer des points d'accès au sein des quartiers, allocation de plus de moyens aux centres sociaux, en première ligne et parfois hébergeurs d'Espace public numérique (EPN) pour aider les habitants dans leurs démarches en ligne...

Pour les acteurs normands, l'enjeu est de **développer les accompagnements aux démarches numériques** par une présence dans les quartiers prioritaires, **sans renoncer au retour physique des services publics dans les quartiers.**

La santé

Des thématiques et populations sont ciblées comme prioritaires : l'accès aux soins et aux droits, la population jeune (addictions, nutrition) ou vieillissante (perte autonomie, prise en charge et suivi des personnes en affection longue durée, isolement). La crise Covid-19 a accentué ces enjeux de santé et mis en exergue la **nécessité d'agir aussi sur la promotion de la santé mentale.**

Des axes méthodologiques sont à renforcer, voire à déployer pour **rendre plus visible et « efficace » le droit commun**, telles que les coopération et dynamiques territoriales au travers des ASV, CLS, CLSM ou encore via les outils multipartenaires (RTPS, PSLA/maison de santé pluri professionnelle). **Aller vers les habitants et les accompagner dans leur démarche de santé** (santé communautaire) apparaissent comme des conditions indispensables pour améliorer leur santé.

Les acteurs mettent en avant également le besoin de **renforcer les liens avec les projets éducatifs** (Réussite éducative, PESL, PRE) pour renforcer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes et faciliter leur accès aux soins.



L'axe Emploi

La situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires ne s'est pas améliorée depuis 2015 si l'on compare le taux de chômage de ces territoires à la moyenne nationale. Mais depuis 8 ans, de **nouvelles démarches** prennent place sur les quartiers prioritaires (Cité de l'emploi, Territoires zéro chômeur, le PaQTE) pour lutter contre le chômage, notamment en allant davantage vers les demandeurs d'emploi de longue durée et en mobilisant de manière plus forte les entreprises.

Sur ce dernier point, **cette mobilisation des acteurs économiques et la sensibilisation à l'entrepreneuriat** apparaissent aux yeux des acteurs normands comme des **enjeux importants** pour les futurs contrats de ville, et à ce titre, certains territoires travaillent à intégrer ces démarches précitées.

Les **liens entre mairies, CCAS et intercommunalités sont identifiés comme étant à développer** pour assurer une meilleure coordination sur la lutte contre le chômage avec les autres **acteurs institutionnels** dont prochainement le futur France Travail, **ainsi qu'avec les acteurs de terrain** (centres sociaux, bailleurs sociaux, associations) qui ont la connaissance fine des publics.



L'axe Emancipation

Réussite éducative

Les PRE et cités éducatives sont souvent présentés comme des leviers pour la mobilisation de partenaires au-delà du cadre du contrat de ville.

De nombreux PRE ont vu leur portage évoluer passant d'un portage Caisse des écoles à un portage ville ou intercommunal.

Certains ont également développé des liens et sont entrés dans une **logique plus intégrée avec les services éducatifs de droit commun de la collectivité**.

Les acteurs identifient un nouveau levier qui serait **l'intégration à des projets de territoires plus vastes (projet de territoire de l'agglomération, PEL/PESL, CTG de la CAF)** pour permettre une mobilisation optimisée des ressources partenariales.

L'enjeu d'aller-vers et de faire avec les parents dans une logique de soutien à la parentalité mais aussi de travail sur la promotion de la santé (santé physique, estime de soi, hygiène de vie) est identifié comme primordial sur de très nombreux territoires normands.



Association ORS-CREAI Normandie

Espace Robert Schumann

3 place de l'Europe

14200 Hérouville-Saint-Clair

02.31.75.15.20

contact@orscreainormandie.org

www.orscreainormandie.org